



Mise en demeure de régler une somme

Par **mike 2**, le **14/05/2015 à 11:22**

BONJOUR marque de politessernEn mai 2013 j'ai souscrit un abonnement au site be2 france. Ma CB a été prélevée une fois normalement en juin 2013. Mais le mois suivant, mon compte a subi un autre prélèvement de 104,70 euros sans que je l'ai accepté.rnJ'ai donc envoyé un mél à be2 pour demander la résiliation de mon abonnement - mél resté sans réponse.rnDevant le silence prolongé de la société, j'ai fait changer ma CB en septembre 2013.rnAujourd'hui, Be2 me demande de régler à une société de recouvrement (IJCOF de Libourne) la somme de 92,40 euros (frais et intérêts de retard). A défaut de règlement, je serai contraint par un huissier de justice.rnMon étonnement est total. Que dois-je faire ? Dois-je payerrnpour être délivré de cette affaire ? Ou puis-je laisser faire ?rnMerci de bien vouloir me conseiller.rnrnMike

Par **alterego**, le **14/05/2015 à 12:01**

Bonjour,rnrnRelisez bien les conditions générales et particulières du contrat d'abonnement que vous aviez souscrit avant d'entreprendre quoi que ce soit.rnrnAprès seulement vous pourrez contester.rnrnCordialementrnCordialement